

Monaco, le 5 septembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de l'information judiciaire suivie sous l'autorité des juges d'instruction des chefs de trafic d'influence actif et passif, prise illégale d'intérêt, corruption active sur un agent public national et corruption passive par un agent public national, le tout en bande organisée, ainsi que de blanchiment du produit d'une infraction et d'association de malfaiteurs, dans le cadre de laquelle Didier Linotte avait été inculpé en juin 2025, Thierry Lacoste a été placé en garde à vue le 2 septembre 2026 puis entendu à plusieurs reprises par les enquêteurs de la Sûreté publique.

A l'issue de ses auditions et après deux prolongations de sa garde à vue, il a été présenté au juge d'instruction ce matin, qui l'a inculpé des chefs d'association de malfaiteurs, corruption active sur un agent public national en bande organisée, trafic d'influence passif en bande organisée et blanchiment, et l'a placé sous contrôle judiciaire.

L'intéressé, qui conteste les faits, reste présumé innocent, et l'instruction se poursuit.

Le procureur général

